



Niveaux de vie et pauvreté à La Réunion en 2015

La pauvreté plus présente dans de petites communes rurales

En 2015, 40 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté. La pauvreté est ainsi beaucoup plus importante qu'en métropole (14 %). Les revenus des Réunionnais sont plus faibles et sont fortement dépendants de l'aide sociale : pour un quart des ménages, les prestations sociales constituent la ressource monétaire principale, soit quatre fois plus qu'en métropole.

La pauvreté est particulièrement forte dans de petites communes rurales, où l'emploi est rare. Ainsi, à Saint-Philippe, Cilaos, Sainte-Rose et Salazie, plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté.

Ludovic Besson, Insee

En 2015, 40 % des Réunionnais vivent sous le **seuil de pauvreté** calculé selon la distribution des revenus de métropole, soit 342 000 personnes (*définitions, figure 1*). Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé qu'en métropole (14 %). La pauvreté est bien plus marquée que dans la région métropolitaine la plus concernée, la Corse (20 %).

En 2015, la moitié des Réunionnais vivent avec moins de 1 190 euros par mois et par **unité de consommation** (UC). Ce niveau de vie médian est bien moindre qu'en métropole (1 690 euros par UC). Il est également plus faible que dans chacune des régions métropolitaines.

Moins d'emplois et plus d'aides sociales

Le manque d'emplois et de revenus d'activité expliquent en grande partie cette plus forte précarité. En 2015, seule la moitié des Réunionnais en âge de travailler occupent un emploi, contre les deux tiers en métropole.

À La Réunion, les personnes vivant dans les ménages dont les revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants, indemnités de chômage) constituent la première ressource déclarée sont moins souvent exposés à la pauvreté (25 %) que les autres. Néanmoins, les revenus de ces ménages sont bien plus faibles qu'en métropole, où les personnes qui vivent dans ce type de ménages sont moins souvent concernées (11 %). D'une part, le poids des revenus d'activité dans le revenu disponible reste plus faible à La Réunion : dans les ménages réunionnais, le nombre de

personnes percevant des revenus d'activité est moins élevé. D'autre part, les ménages sont plus grands qu'en métropole.

Les ménages réunionnais sont plus dépendants des prestations sociales (allocations familiales, aides au logement et minima sociaux) que ceux de métropole. Elles constituent ainsi la première source de revenu pour un quart des Réunionnais, soit quatre fois plus qu'en métropole. Ainsi, les Réunionnais perçoivent en moyenne 260 euros mensuels par UC de prestations sociales contre 115 euros en métropole.

Des communes rurales plus touchées par la pauvreté

Selon les communes, le niveau de vie mensuel médian par UC s'échelonne de 920 euros à Salazie à 1 515 euros à

1 Quatre Réunionnais sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté à La Réunion et en métropole en 2015

	La Réunion	Métropole
Taux de pauvreté (en %)	40,4	14,2
Niveau de vie médian mensuel (en euros par UC)	1 190	1 690
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros par UC)	765	815
1 ^{er} décile de niveau de vie (D1)	610	905
9 ^e décile de niveau de vie (D9)	2 880	3 125
Rapport interdécile (D9/D1)	4,7	3,5

Lecture : En 2015, à La Réunion, les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie mensuel par UC inférieur à 610 euros tandis que les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie mensuel supérieur à 2 880 euros par UC.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux et (ERFS) 2015.

La Possession (figure 2). La pauvreté concerne davantage certaines petites communes rurales : plus d'un habitant sur deux à Salazie (60 %), Sainte-Rose (56 %), Cilaos (54 %) et Saint-Philippe (51 %).

Dans ces communes rurales, les habitants en âge de travailler sont bien moins souvent en emploi : c'est le cas de seulement 38 % d'entre eux. C'est également dans ces communes que les personnes pauvres ont les niveaux de vie les plus faibles de l'île. En particulier, à Salazie, la moitié d'entre elles disposent d'un niveau de vie mensuel de moins de 710 euros par UC contre 765 euros à La Réunion. De plus, dans ces communes, les prestations sociales constituent plus souvent la principale source de revenu des ménages : de 27 % des ménages à Cilaos à 32 % à Sainte-Rose.

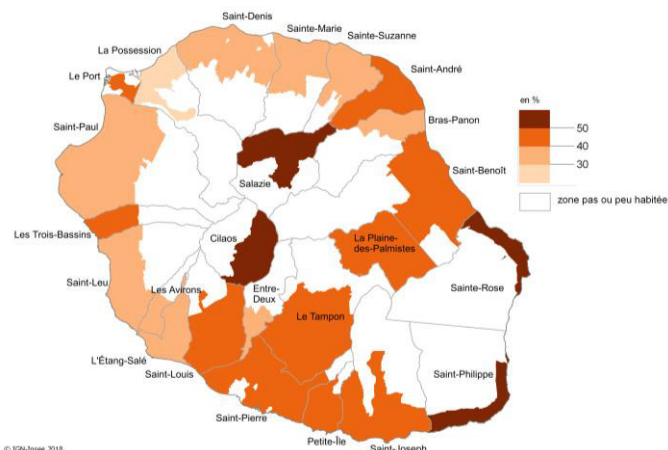
La part de ménages dont les revenus principaux sont les prestations sociales est également élevée dans des communes où le taux de pauvreté est un peu moins fort. Au Port (35 %) et à Saint-Benoît (33 %), elle y est même la plus forte. À Saint-André, Saint-Louis et Saint-Joseph, la part de ménages concernés est également importante (29 %) (figure 3). Dans ces cinq communes, le montant moyen des prestations sociales perçues est plus élevé (315 euros par UC) que dans les communes rurales les plus pauvres (280 euros par UC). En effet, plus de familles nombreuses et monoparentales y vivent. Dans chacune de ces communes, près d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Elles rassemblent un tiers des personnes pauvres résidant dans l'île.

Dans les communes les plus aisées, deux fois plus de personnes pauvres qu'en métropole

Dans les autres communes de l'Ouest et dans celles du Nord, les niveaux de vie sont plus élevés et la pauvreté moins présente. Toutefois, la pauvreté y reste à un niveau au moins deux fois supérieur à celui de métropole. Par exemple, elle touche plus d'un habitant sur trois à Saint-Denis et à Saint-Paul. Par ailleurs, même si la part des ménages dont les revenus principaux sont les prestations sociales (22 % à Saint-Denis et 18 % à Saint-Paul) se situe en deçà de la moyenne régionale, elle reste trois fois supérieure à celle de la métropole.

2 Le Nord et l'Ouest moins touchés par la pauvreté

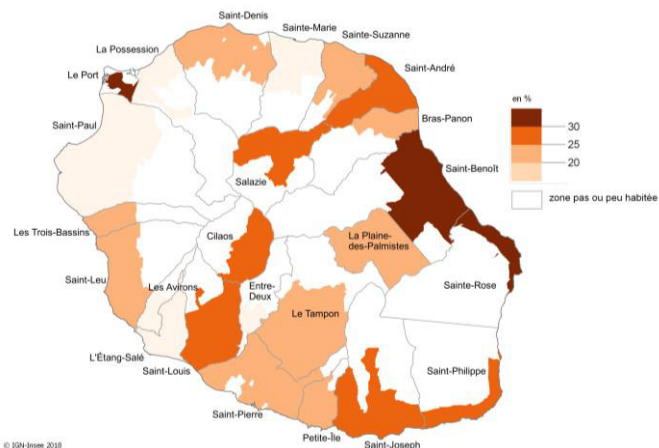
Taux de pauvreté par commune en 2015



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

3 Au Port, à Saint-Benoît et à Sainte-Rose, les prestations sociales sont plus souvent la première source de revenu

Part des ménages dont la première ressource provient des prestations sociales



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015.

Méthode

L'analyse de la pauvreté et du revenu disponible des ménages mobilise le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi). À partir du millésime 2015, le revenu disponible des ménages à La Réunion intègre comme en métropole les « revenus financiers imputés ». Certains revenus financiers, comme ceux des livrets d'épargne, sont estimés car ils ne sont pas soumis à déclaration auprès de l'administration fiscale. De plus, certains revenus des assurances-vie ayant un caractère exceptionnel sont annualisés.

Ces revenus financiers pèsent peu dans les revenus disponibles réunionnais. Leur prise en compte ne modifie que marginalement la distribution des niveaux de vie. En métropole, ils représentent une part plus élevée du revenu des ménages et modifient davantage la distribution de leurs revenus. Les données de 2015 sur la pauvreté ne sont donc pas directement comparables à celles de 2014, calculées hors revenus financiers imputés.

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Définitions

Revenu disponible : ensemble des revenus d'activité, des retraites et pensions, des revenus du patrimoine, des revenus financiers et des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux).

Unités de consommation (UC) : elles permettent de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'UC. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. **Le seuil de pauvreté** dit « métropolitain » est fixé à 60 % du niveau de vie médian observé en métropole, soit 1 015 euros par mois et par UC. Le taux de pauvreté est la part des personnes pauvres, c'est-à-dire vivant dans un ménage qui dispose de moins de 1 015 euros par mois et par UC.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- « Revenus et pauvreté des ménages en 2015 », Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) ;
- Besson L., « Niveaux de vie et pauvreté en 2014 - Quatre Réunionnais sur dix vivent sous le seuil de pauvreté », *Insee Analyses La Réunion* n° 27, septembre 2017 ;
- Argouarc'h J., Cazenave-Lacrouts M.-C., « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.

